

DEC220696DR06

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud FRANCOIS, Mme Caroline FRANCOIS, M. Etienne FLEURET, Mme Colette THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Arnaud FRANCOIS**, adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud FRANCOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Caroline FRANCOIS**, Responsable du service des ressources humaines pour la circonscription Centre-Est.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud FRANCOIS, de Mme Caroline FRANCOIS délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Colette THOMAS**, IR et responsable du service moyens, affaires générales et institutionnelles de la délégation.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud FRANCOIS, de Mme Caroline FRANCOIS et de Mme Colette THOMAS délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Etienne FLEURET**, responsable du service des Ressources Humaines adjoint

Article 5

La décision DEC201177DR06 du 30 janvier 2020 est abrogée.



Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

